

Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration de l'OACIQ

Le présent document décrit le profil de compétences et d'expérience que le conseil d'administration de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) devrait posséder individuellement et collectivement afin d'exercer adéquatement ses responsabilités.

Le conseil d'administration de l'OACIQ se compose de douze (12) administrateurs :

- Six (6) administrateurs sont nommés par le ministre des Finances du Québec parmi les personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis de courtier immobilier.
- Six (6) administrateurs sont élus par les titulaires de permis de l'OACIQ. Trois (3) administrateurs exercent principalement dans le domaine du courtage résidentiel et trois (3) administrateurs exercent principalement dans le domaine du courtage commercial.

1. Compétences fondamentales recherchées individuellement

Ces compétences constituent les habiletés personnelles et professionnelles que chaque administrateur devrait posséder, quel que soit son champ de spécialisation ou son expertise spécifique.

- Éthique et intégrité

Faire prévaloir les intérêts de l'organisation et assurer que ceux-ci demeurent toujours au premier plan dans toute décision prise par le conseil d'administration en lien avec la mission de protection du public. Se comporter avec probité, droiture et honnêteté et avoir une conduite qui place le membre du CA au-dessus de tout soupçon.

- Pensée stratégique

Percevoir et projeter l'organisation à moyen et long terme. La pensée stratégique implique que l'administrateur est en mesure de reconnaître les enjeux auxquels fait face l'organisation en se fondant sur une bonne compréhension du contexte politique, économique et social dans lequel elle évolue.

- Indépendance d'esprit/courage décisionnel

Être autonome, avoir la latitude nécessaire pour s'exprimer librement, en occultant ses propres intérêts et l'opinion des autres.

- Sens des responsabilités

Assumer ses responsabilités avec rigueur et professionnalisme dans une perspective d'imputabilité et de reddition de compte. Se préparer de façon adéquate aux rencontres, démontrer de la disponibilité et de l'ouverture.

- Littératie financière
Disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en soi nécessaires à la prise de décisions financières responsables.
- Sens politique ou influence
Tenir compte de la dimension politique dans l'exercice de son rôle, dans les discussions et dans les décisions : en décodant les dynamiques du pouvoir, en découvrant et en faisant une lecture des enjeux, en identifiant et en connaissant les acteurs et en se positionnant dans les rapports de pouvoir.
- Esprit d'analyse et de synthèse
Comprendre, décoder et interpréter l'information provenant de différentes sources, traiter cette information et en tirer des conclusions logiques.

2. Expertises recherchées collectivement

Les expertises spécifiques collectives consistent en la complémentarité des aptitudes des membres du conseil d'administration grâce à la diversité de leur profil. Ces compétences n'ont pas à être détenues par chacun des administrateurs, mais doivent être présentes au sein du conseil d'administration.

- Encadrement législatif et réglementaire de l'industrie du courtage immobilier
L'administration de l'OACIQ s'accomplit dans un état de droit alors que l'OACIQ est spécifiquement chargé de l'application de la *Loi sur le courtage immobilier* et de sa réglementation. Plus globalement, l'OACIQ s'assure de la conformité de ses activités avec plusieurs autres lois, dont la *Loi sur l'accès à l'information*, les lois fiscales, la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi sur les assureurs*.
- Gestion des ressources humaines
Le conseil doit voir aux orientations et aux stratégies en matière de gestion des ressources humaines, de gestion du changement et de la relève.
- Gouvernance et éthique
Le conseil doit agir en conformité avec les saines pratiques de gouvernance et selon les plus hauts standards en matière d'éthique et voir à ce que ces standards soient également rencontrés par les dirigeants et les membres des comités.
- Finances et gestion des risques
Le conseil doit comprendre les enjeux liés à la gestion financière de l'OACIQ et de son fonds d'assurance de même qu'à s'assurer de leur pérennité en s'intéressant à l'intégrité de l'information financière, à l'audit interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion de risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

- Protection du public

Les actions du conseil doivent s'inscrire dans la réalisation de la mission de l'OACIQ soit la protection du public. Le conseil doit s'assurer de l'exécution des meilleures pratiques en matière de courtage immobilier, notamment par l'application des règles de déontologie, par l'inspection et par la formation continue.

- Pratique du courtage immobilier

Le conseil doit être à l'affût de l'évolution de la pratique du courtage immobilier afin de contribuer à l'identification et à l'implantation des meilleures pratiques dans une perspective de protection du public.

- Conseil d'administration ou gouvernance

Le conseil doit connaître les meilleures pratiques en gouvernance pour assurer le fonctionnement optimal du conseil d'administration ainsi que de ses comités par une implication à haut niveau en définissant les orientations et choix stratégiques et en veillant à la poursuite de la mission de protection du public.

- Technologies de l'information

Le conseil doit être en mesure d'évaluer les risques en matière de technologies de l'information et veiller à la mise en place des meilleurs systèmes et mesures de contrôle en matière de sécurité de l'information.

- Activités d'assurances

Le conseil doit assumer son rôle d'assureur et agir en conformité avec le cadre législatif applicable et posséder un niveau de connaissance ou d'expérience pertinent pour œuvrer dans le domaine financier.

- Communication et service à la clientèle (souhaitable)

Le conseil contribue aux stratégies communicationnelles en tenant compte des diverses clientèles.

3. Compétences et expériences additionnelles recherchées individuellement pour le président et le vice-président du conseil d'administration et les présidents des comités

Ces compétences constituent les habiletés personnelles et professionnelles que le président du CA, le vice-président du CA et les présidents des comités devraient posséder.

- Compétences en gouvernance de conseil d'administration

Compétences et expériences avérées permettant de bien connaître le fonctionnement et les rouages d'un conseil d'administration ainsi que de ses comités, par une implication à haut niveau en définissant les orientations et choix stratégiques et en veillant à la poursuite de la mission de protection du public.

- Leadership positif

Exprimer clairement ses pensées et être capable d'amener les administrateurs à travailler en équipe, les mobiliser et les faire adhérer aux objectifs organisationnels, de leur indiquer la direction à prendre et de s'assurer que tous les administrateurs participent de façon active aux travaux du conseil d'administration. Assurer une gestion adéquate du temps et des interventions des administrateurs.

- Gestion par résultats

Faire converger les compétences et les forces des membres vers les résultats à atteindre et développer une culture de productivité et d'amélioration continue.

- Gestion de changement

Être en mesure d'anticiper les changements et l'évolution des tendances et d'en saisir les incidences sur les orientations, et les politiques de l'organisation.

- Bon communicateur

Être en mesure d'exprimer clairement ses idées, savoir faciliter le dialogue en faisant preuve d'une bonne écoute.